

Risques liés à une coupure de courant prolongée

Anticiper une situation d'urgence, c'est avant tout identifier les risques et prendre des précautions.

En cas de pénurie d'électricité, certaines communes, réparties sur toute la Belgique, pourraient être privées d'électricité pour éviter un black-out généralisé.

Même si cela ne devait durer que quelques heures (a priori entre 17h et 20h), ces coupures de courant engendreraient des désagréments tels que :

- > perturbation des réseaux téléphoniques ;
- > arrêt de l'éclairage ;
- > arrêt des appareils électriques (frigos, surgélateurs, cuisinières, TV, ordinateurs, routeurs internet...) ;
- > coupure des chaudières et des circulateurs ;
- > pannes d'ascenseurs et de portes automatiques (garages p.ex.) ;
- > arrêt de certaines installations de pompage ;
- > baisse de pression d'eau au robinet ;
- > distributeurs de billets hors service ;
- > problèmes de circulation ;
- > trains, trams, métros à l'arrêt ;
- > stations-services en panne.

Pour anticiper, ayez les bons réflexes !

- > Informez-vous sur les **risques dans votre région**.
- > Préparez vos **plans et équipements de secours** personnels.

Une pénurie d'électricité ? Comment est-ce possible ? Que pouvez-vous faire ?

Une pénurie est prévisible. Nous pouvons donc l'anticiper et réagir grâce à une procédure claire pour faire correspondre l'offre et la demande.

Toutefois, en cas de froid prolongé et d'absence de vent, si la production est insuffisante, il existe un risque de pénurie d'électricité durant le pic de consommation du soir. Ce risque est réel pour l'hiver 2014-2015.

Quand une pénurie d'électricité est annoncée, le gouvernement fédéral peut prendre des mesures pour faire baisser la consommation d'électricité en :

- > encourageant les citoyens et les entreprises à économiser l'énergie ;
- > imposant par exemple l'extinction de l'éclairage sur les autoroutes, la suppression de trains, la fermeture des administrations, l'extinction des enseignes lumineuses, etc.

En dernier ressort, si l'alimentation en électricité devait être interrompue, la population en serait avertie préalablement.

Que pouvez-vous faire personnellement ?

- > Limitez votre consommation d'électricité : ainsi, nous pouvons, ensemble, éviter la mise en œuvre du plan de délestage !
- > Préparez-vous à un possible délestage !

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte - N° d'entreprise : 0314.595.348 - S4-0492-14



Cet hiver, le risque de pénurie
d'électricité est réel...
Agissons tous ensemble,
en consommateurs éclairés !

Vous trouverez quelques conseils dans cette brochure. Encore des questions ?

OffOn.be

Appelez le 0800/120 33

Que faire **avant** ?

Pour limiter le risque de pénurie, économisez l'électricité !

- > éteignez l'éclairage inutile ;
- > baissez les thermostats ;
- > éteignez les appareils électriques en veille ;
- > utilisez fer à repasser, lave-linge, sèche-linge, cuisinière électrique, micro-ondes, lave-vaisselle, aspirateur, seulement si c'est indispensable et de préférence après 22h ;
- > conservez un sac de glaçons dans le congélateur pour contrôler la nourriture après la coupure d'électricité ;
- > incitez vos amis à faire de même.

Si une coupure d'électricité de longue durée est prévue...

- > chargez votre GSM (mais gardez à l'esprit que les réseaux de téléphonie mobile et fixe pourraient être perturbés) ;
- > préparez un kit d'urgence : radio à piles, lampe torche et bougies, médicaments... ;
- > prévoyez de la nourriture froide et des thermos d'eau chaude (p.ex. pour les biberons des jeunes enfants...) ;
- > prévenez vos proches et voisins vulnérables.

Que faire **pendant** ?

Quelques conseils pour mieux vivre la coupure d'électricité :

- > débranchez les appareils électriques sensibles (TV, ordinateurs) pour éviter les dégâts dus à une surtension au rallumage ;
- > pour les mêmes raisons, réglez le thermostat de votre chaudière sur le minimum ;
- > limitez vos déplacements en voiture ;
- > restez à l'écoute des médias (via une radio à piles ou votre autoradio) ;
- > préférez les lampes torches aux bougies ;
- > logez les bougies dans un bougeoir et placez-les sur une surface incombustible. Ne les laissez jamais sans surveillance et éteignez-les avant d'aller vous coucher ;
- > évitez d'ouvrir inutilement votre frigo ou votre congélateur ;
- > téléphonez seulement en cas de réelle nécessité et préférez les SMS ;
- > fermez portes et fenêtres pour conserver la chaleur de vos pièces ;
- > gardez un interrupteur en position allumée pour savoir quand le courant sera rétabli.

Que faire **après** ?

Une fois le courant rétabli, évitez tout risque de nouvelle coupure !

- > n'allumez pas tous vos appareils électriques en même temps. Laissez le réseau électrique se stabiliser, vous éviterez ainsi une surcharge ;
- > vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs et congélateurs. Si vous suspectez une détérioration, jetez-la ! Votre santé prime !
- > contrôlez le sac de glaçons préalablement placé au congélateur. Si la glace a fondu puis gelé à nouveau, le risque est grand que la nourriture soit avariée ;
- > sachez que des aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 voire 36 heures si la porte du congélateur est restée fermée ;
- > si vous avez utilisé votre kit d'urgence, veillez à le compléter en prévision d'une nouvelle situation d'urgence ;
- > prenez des nouvelles de vos proches et voisins vulnérables.